

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du VENDREDI 25 Janvier 1793, l'an 2º. de la République.

Le Bureau des Nouvelles politiques, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, nº. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1º. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Causes particulières, ni les lettres non-affranchies.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 12 décembre.

DES lettres de Cherson portent que les Russes arment une flotte à Sebastapool, pour aller au-devant des François qui veulent paroître devant Constantinople avec une flotte formidable.

La diete de Grodno a requis le roi de rappeler ses ambassadeurs résidans à Vienne, à Berlin & à la Haye, puisqu'elle en a nommé d'autres.

Dans un grand dîner que le prince Massaki, évêque de Wilna, donna le 4 décembre aux maréchaux & aux conseillers de la confédération de Pologne, à l'ambassadeur russe & à d'autres personnes de distinction, un petit obélisque de marbre fut placé au milieu de la table, chargé d'inscriptions en l'honneur de l'impératrice : elles sont remarquables par leur basse adulation & leur platitude.

O Felicitatis mater & oiii beata nutrix! O Polonæ apex columenque gentis!

O mere de la félicité, & bienheureuse nourrice du repos! O soutien & honneur de la nation polonoise!

Terror hostium, amatrix populi, pacatrix regnorum, nutrix vicinorum; rebus bello & pace, terrâ, marique, domi & foris præclarè gestis, orbem illustravit.

Terreur de ses ennemis, amie des peuples, pacificatrice des royaumes, tutrice de ses voisins : ses grandes actions dans la guerre ou la paix, sur terre & sur mer, chez elle ou chez l'étranger, ont honoré le monde.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 11 janvier.

Nous apprenons que le nombre des troupes autrichiennes arrivées la semaine dernière en Franconie, se monte à 128 mille hommes, ayant 9 mille chevaux.

Un courrier vient d'apporter l'ordre à l'armée du général Colloredo, qui étoit destinée pour le Haut-Rhin, de continuer sa marche vers Cologne.

En attendant, huit bataillons d'infanterie & deux régimens de cavalerie se joindront aux troupes autrichiennes sur le Haut-Rhin.

Le beau régiment impérial de Cavanagh, cuirassiers, est

passé hier par Wurzbourg. Nous apprenons qu'avaît-hier il est arrivé un grand nombre de troupes autrichiennes à Miltenberg sur le Mein.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 13 janvier.

Il y a toujours une grande incertitude dans les esprits sur les chances de guerre & de paix. Les préparatifs de guerre continuent avec une activité toujours croissante; de nouveaux vaisseaux de guerre sont mis chaque jour en commission dans les différens ports, & l'on assure aujourd'hui qu'il y a eu des ordres expédiés pour la presse des matelots. Il y a de fréquentes conférences entre les ministres d'Espagne, de Hollande & de Sardaigne, & le lord Grenville; & l'on ignore encore la réponse que ce lord a faite à la dernière requi-sition de M. Chauvelin. On annonce même le prochain départ de celui-ci. Tout cela ne laisseroit aucun doute sur une prochaine déclaration de guerre, si d'autres circonstances ne laissoient encore des espérances de conciliation. Voici un article littéralement traduit du Morning-Chronicle de ce jour.

« Les fonds publics ont monté hier d'un & demi pour cent, ce qui semble indiquer que l'opinion de la bourse étoit favorable à la paix; mais nous ne savons à quoi attribuer cette opinion, si ce n'est à l'impossibilité où l'on est de découvrir une raison suffisante pour faire la guerre. »

« Il est certain que hier les différens départemens ont passé beaucoup de marchés pour la fourniture des subsistances & des munitions; ce qui a un air très-menaçant; nous ignorons ce que le dernier courier a pu apporter qui puisse autoriser des espérances de paix, après le ton si tranchant qu'a pris notre ministère. »

On assure que le lord Grenville, dans sa dernière réponse à M. de Chauvelin, présente les conquêtes des François en Savoie, en Brabant & en Allemagne, non précisément comme des agressions, mais comme des preuves d'un dessein de propager leurs principes d'une manière très-offensive pour les nations voisines; & s'ils desirent la neutralité de notre part, on demande qu'ils renoncent à ces conquêtes, & qu'ils retirent leurs troupes. Il est difficile de croire que ces demandes soient bien accueillies, à moins qu'elles ne soient accompagnées de l'offre de reconnoître la république française, & il ne paroît pas que cette offre ait eu lieu.

« Quelques personnes croient que la hausse des fonds hier tenoit au bruit qui s'est répandu à la bourse que les Fran-

ois consentoient à retirer leurs troupes des pays conquis, & que cette nouvelle ne s'étant pas confirmée, les fonds sont retombés, comme on a vu, au point où ils étoient la veille : les actions de la banque à 173  $\frac{1}{2}$ , & les annuités à 3 pour cent conf. à 76.

Le 8 de ce mois, l'ouverture du parlement d'Irlande s'est faite par le viceroi comte de Westmoreland, qui a prononcé, au nom du roi, un discours où il recommande à la considération du parlement l'établissement des nouvelles écoles protestantes, l'encouragement des manufactures de toiles, l'adoption des mesures propres à unir les différentes classes du peuple, & à fortifier la constitution.

Les deux chambres ont témoigné clairement leur intention de concourir avec zèle aux dispositions manifestées dans ce discours.

En Ecosse, comme en Angleterre, on poursuit les écrivains & les imprimeurs qui publient des écrits où l'on cherche à échauffer le peuple en faveur des réformes à faire dans la constitution; mais cela n'arrête pas le zèle d'un très-grand nombre d'Ecossois, parmi lesquels se trouvent les noms les plus respectables, & qui ont formé des associations pour solliciter constamment les changemens nécessaires & conformes à l'esprit même de la constitution, dont ils veulent cependant maintenir les bases.

Du 18 janvier.

Il vient d'arriver à Londres un nonce du pape, chargé de demander les secours de l'Angleterre contre les François, qui menacent d'une invasion l'état ecclésiastique. Le docteur Douglas, évêque catholique de Londres, à qui ce nonce est adressé, écrit au lord Grenville, pour lui demander la permission de se lui présenter. Ce ministre ne sachant s'il pouvoit recevoir un envoyé ou des lettres de la cour de Rome, consulta M. Burke sur un cas si délicat. Ce fameux *théologien* ne se fiant pas à ses propres lumières, a pris l'avis d'un des plus célèbres confesseurs du collège des avocats de Lincoln, qui pense que, quoiqu'il soit défendu par les actes du parlement de recevoir des bulles & des actes de la cour de Rome, on pouvoit cependant recevoir des lettres. En conséquence de cette sage consultation, le lord Grenville fit savoir au docteur Douglas qu'il ne pourroit pas voir l'envoyé, mais qu'il recevroit les lettres. Qu'on dise après cela que les ministres ne sont pas des religieux observateurs de la constitution ! Peut-on porter le scrupule plus loin ?

On a reçu ces jours derniers au bureau de l'amirauté, des dépêches du commodore Murray qui est en station à l'embouchure de l'Escaut. Son escadre a été jointe par plusieurs frégates hollandaises. On assure qu'il a déjà pris des pilotes hollandais, & qu'il va remonter le fleuve pour attaquer l'escadre française. On se flatte déjà ici de voir bientôt arriver le capitaine Moulson & tous les François qui ont osé entrer dans l'Escaut; mais il est probable que s'ils ne peuvent défendre leurs vaisseaux par des batteries, ils les abandonneront & y mettront le feu plutôt que de les laisser tomber dans les mains de leurs ennemis.

De toutes les fausses mesures auxquelles la France a pu être entraînée par les malheurs de la révolution, aucune n'a été plus funeste par ses conséquences que l'arrêté du conseil exécutif pour établir la libre navigation de l'Escaut & de la Meuse. Il paroit aujourd'hui disposé à y renoncer; déjà il ne parle plus de la Meuse, quoique les principes de son arrêté soient également applicables aux deux fleuves. Mais le gouvernement anglois ne profitera pas des facilités que lui donnent les explications de la France pour maintenir la paix. Il est parvenu à son objet, qui étoit de se populariser pour

rompre une neutralité apparente, & se mettre à la tête de la coalition dont il étoit déjà l'âme secrète. Il ne restait à la France d'autres moyens d'éviter la guerre avec deux puissances maritimes, que de renoncer à ses conquêtes. On appelle aussi de ce nom la réunion volontaire de la Savoie & du comté de Nice à la France. On assure même que l'ambassadeur de Sardaigne a obtenu de la cour de Saint-James la promesse qu'elle ne reconnoitroit jamais la république française, tant qu'elle ne rendroit pas ces deux provinces. Les amis de la révolution se demandent ici si la France, pour donner aux Belges une liberté dont ils ne sont pas dignes, & pour conserver deux pays dont elle n'a pas besoin, doit s'exposer à une guerre générale sur terre & sur mer, à perdre ses colonies, qui appellent déjà les Anglois; à voir retomber sous le joug le plus despotique, des peuples pour qui l'on pourroit obtenir des conditions avantageuses. Un projet de traité de paix entre la France & les puissances coalisées, inséré dans les gazettes, a donné lieu à ces réflexions.

On a reçu le 13, à Portsmouth, l'ordre de mettre en commission la *Victoire*, de 100 canons, le *Berwick* & le *Courageux*, de 74; le *Saint-Albans* & l'*Ardent*, de 64, & le *Phaëton*, frégate de 28. Le *Lézard*, de 28 canons, & le *Tiphone*, sloop, vont mettre à la voile pour aller à Bristol. Les armemens se font avec tant d'activité, qu'on travaille dans les arsenaux même le dimanche, ce qui étoit presque sans exemple. Il en est de même dans les autres ports d'Angleterre. On assure qu'une escadre hollandaise est attendue au commencement du mois prochain à Spithead.

La commune de Londres a pris un arrêté pour augmenter la paie des matelots & faciliter les enrôlemens volontaires; cet exemple sera suivi par les autres grandes communes d'Angleterre. Ainsi, si la presse a lieu, ce ne sera que lorsque la guerre sera commencée, & peut-être même après la première campagne.

On dit que la convention nationale, dès les premières hostilités, fera une proclamation pour inviter les marins étrangers à venir dans les ports de France, qu'elle leur accordera les droits de citoyens français, & qu'ils n'auront pas à craindre d'être traités comme déserteurs, dans le cas qu'ils soient pris en course.

## BELGIQUE.

De Bruxelles, le 17 janvier.

L'armée autrichienne, commandée par le général comte de Clairfayt, est postée entre Berghem & Juliers; outre la position qui est excellente, elle est encore protégée par tous les ouvrages que l'art a inventés, pour suppléer au nombre. C'est dans cette situation que le général autrichien attend les renforts considérables qui sont en marche de toutes les parties de l'Allemagne, pour venir le joindre. Malgré la rigueur de la saison, les avant-postes des deux armées sont continuellement aux mains. Ceux des Autrichiens ont fait replier dernièrement les légions belges & liégeoises, qui sont en avant de l'armée française. Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails, ajoutent que dans plusieurs rencontres qui ont eu lieu entre les hussards autrichiens & les Belges, on n'a fait aucun quartier à ces derniers.

Depuis quelques jours l'on embarque sur le canal de cette ville, une quantité énorme de boulets, bombes & autres espèces de munitions de guerre, destinées à se rendre à Anvers. L'on croit ici que les François ont le projet de faire une invasion en Hollande, pour y rétablir le peuple dans ses droits de souveraineté, & le délivrer du joug prussien. Les représentans provisoires de cette ville ayant décrété la

formation d'une légion de Sans-Culottes belges & liégeois, le général de ce corps, nommé Etienne, connu à Paris sous le nom de *pere Duchesne*, a invité tous les citoyens, par de nombreuses affiches, à venir s'enrôler sous les étendards de cette légion. Ceux des citoyens qui, par leur âge ou d'autres raisons valables, ne pourroient y servir de leurs personnes, sont également invités à fournir des dons patriotiques, afin de solder les plus pauvres d'entr'eux.

Les Sans-Culottes continuent à détruire toutes les armes impériales qui étoient encore restées sur quelques édifices publics : cette proscription s'étendra bientôt sur celles des particuliers nobles. Déjà, dans quelques églises, ils ont abattu diverses armoiries.

L'on travaille à descendre la statue équestre du prince Charles, posée sur la caserne des chasseurs, sur la grande place de cette ville.

Des lettres de la Haye nous annoncent, que les officiers de la garnison de cette résidence, partisans outrés du despotisme stadhouderien, se permettent contre les militaires français, & notamment contre les gardes nationales, les plaisanteries, même les injures les plus grossières. Cette manière de faire la cour à la princesse d'Orange, leur réussit fort bien; car l'on remarque que quelques-uns des plus impudens dans leurs propos, ont reçu sans autre mérite que celui-là, un prompt avancement.

Ce matin l'on a publié & affiché ici le décret du 15 de la convention nationale, en français, allemand & flamand. Les représentans provisoires de cette ville s'apprentent à protester contre les dispositions qu'il renferme.

Sur 80 membres, dont la représentation de cette ville est composée, à peine y en avoit-il trente qui assistassent régulièrement aux séances. Pour faire cesser cette infouissance préjudiciable à la chose publique, l'assemblée a décrété la peine d'exécution militaire contre ceux qui dorénavant ne se rendroient pas avec plus d'assiduité au poste où la confiance du peuple les a placés.

Les commissaires nommés par les représentans provisoires de la Flandre, pour inspecter les abbayes de cette province, ont refusé de s'acquiescer de cette commission.

Un corps de troupes belgiques est arrivé hier de Liège, à une demi-lieue de cette ville; aussi-tôt le général Moreton lui envoya l'ordre de se rendre à Louvain. Depuis 22 jours ni officiers ni soldats n'ont touché de prêt.

Du 19. — Dans la séance d'hier des amis de l'égalité & de la liberté, il fut résolu d'envoyer le lendemain une députation aux représentans provisoires de cette ville, afin de les engager à accepter le décret du 15 décembre de la convention nationale, & retirer la protestation faite par eux contre ce décret. En conséquence de cette résolution, une nombreuse députation s'est rendus ce matin dans la salle des séances. L'orateur a parlé avec beaucoup de force & d'énergie, pour exhorter les mandataires du peuple, à accepter ce décret bienfaisant. Après une discussion assez prolongée, les représentans de cette ville ont décrété, 1°. que l'on accepteroit le décret du 15 décembre dans toutes les dispositions; 2°. que l'on retireroit la protestation faite contre ledit décret; 3°. que les représentans de la ville de Bruxelles tâcheroient autant qu'il est en eux, d'engager ceux des autres villes à tenir la même conduite; 4°. qu'enfin l'on n'affirmeroit par serment, n'avoir été influencé en rien, par les agens de la nation française, dans cette résolution prise unanimement. Ce décret porté, le serment prescrit fut prêté avec enthousiasme; le président donna ensuite le baiser de paix à l'orateur de la députation qui se retira satisfaite.

## FRANCE.

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

*De Boulogne-sur-mer, le 18 janvier.*

Le *Times* & d'autres papiers ministériels de Londres disent qu'un médecin anglois retournant de Paris à Londres, la municipalité de Boulogne l'a forcé de déposer 25 guinées qu'il avoit dans sa poche, & de prendre des billets qui n'avoient pas la même valeur. Ils opposent ce fait & d'autres de la même nature au ministère de France, qui se plaint que les nouveaux bills sont contraires au traité de commerce. Ce fait n'est qu'une des calamités sans nombre dont on remplit les papiers publics, & que les orateurs de la liste civile répètent à la tribune pour ranimer cette haine contre la France, dans laquelle tout anglois étoit élevé, & qui commençoit à diminuer. Il faut avouer que les François n'aiment pas la liberté à la manière des Anglois. Ceux-ci voudroient être libres tous seuls, & nous voulons l'être avec tous les peuples.

*De Paris, le 25 janvier.*

C'est hier qu'a eu lieu la cérémonie funebre décrétée en l'honneur des mânes de Michel le Pelletier de Saint-Fargeau. La convention nationale en corps, le conseil exécutif, tous les corps administratifs & judiciaires, des détachemens de tous les bataillons & les fédérés ont accompagné le cortège. Un détachement de cavalerie ouvroit la marche; suivoient les tables de la déclaration des droits, la statue de la liberté & le faisceau des 84 départemens, porté par des fédérés, au milieu des députés, marchant sur deux colonnes de deux; on voyoit inscrites sur une bannière, les dernières paroles de Saint-Fargeau, & ses habits petés au bout d'une pique, le corps venoit ensuite, exposé nud sur le lit où il a rendu les derniers soupirs avec les draps ensanglantés, & à côté le sabre dont il a été frappé. Il étoit suivi d'une troupe de musiciens exécutant des airs lugubres. Le cortège s'est rendu ainsi au Panthéon français, où Michel le Pelletier doit reposer, côté de Voltaire.

Le général Wimpffen, sur la demande du général Custine, a été nommé commandant de Mayence.

## COMMUNE DE PARIS.

*Du 23 janvier.*

On a lu une note des commissaires de service au Temple, ainsi conçue :

*Extrait des registres des demandes du Temple, le 22 janvier 1793, l'an 2<sup>e</sup> de la république.*

Marie-Antoinette demande pour elle & pour sa famille un habillement complet de deuil le plus simple.

Elle a réitéré ce matin aux commissaires de service le desir qu'elle avoit que le citoyen Cléry fût remis auprès de son fils, comme il étoit primitivement.

Le conseil du Temple a arrêté que, sur ces demandes, il en seroit référé au conseil-général de la commune, en l'intention d'envoyer ses intentions par les commissaires qui viendront ce soir. *Sigés*, les commissaires du Temple.

De légers débats se sont élevés sur ces deux demandes de la veuve de Louis XVI; la première relative aux habits de deuil n'a souffert aucune difficulté, mais sur l'observation faite par un membre que Cléry avoit eu des relations trop intimes avec Louis pour lui permettre de les continuer avec Marie-Antoinette, la seconde a été ajournée.

Un membre vouloit, par amendement, que l'on décidât en fin pendant quel tems & sous quel titre l'ex-valet-de-chambre de Louis XVI continueroit à demeurer au Temple. Mais le conseil-général s'en est tenu à l'ajournement pur & simple.

Réal a fait ensuite lecture d'une adresse du comité de correspondance de Marseille aux 48 sections, ainsi conçue :

« Braves Parisiens, les républicains, les sans-culottes de Marseille, société populaire & sections applaudissent à votre courage & à vos principes ; persistez à vouloir la mort du tyran, point d'appel au peuple, nous vous soutiendrons ; n'épargnez pas les députés liberticides, nous les vouons à l'infamie, le salut de la patrie sera dû aux sections de Paris, aux Jacobins & aux tribunes de la convention. Agissons chacun de notre côté, nous répétons du midi. Signés, les membres du comité de correspondance, Pierre Trahan, vice-président ; Micoulin, secrétaire ; Morogi, secrétaire.

Le conseil a arrêté l'insertion & la mention civique au procès-verbal de cette adresse.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

( Présidence du citoyen Vergniaux ).

Supplément à la séance du mercredi 23 janvier.

Le département de l'Ardèche écrit que des séditions se sont manifestées dans quelques cantons : deux chefs de parti ont été arrêtés ; c'est à la convention nationale à décider quel tribunal prendra connoissance de cette affaire. On verra plus bas la décision prise à cet égard.

Le ministre de la justice est venu instruire la convention de l'exécution du décret d'accusation porté contre le citoyen Leclerc, auteur de la *Chronique nationale & étrangère*, à Rouen : cette ville jouit en ce moment de la plus parfaite tranquillité ; l'ex-avocat l'Homond & plusieurs séditionnaires qui avoient abattu l'arbre de la liberté, ont été constitués prisonniers ; ils sont au nombre de 40 : plus de cent témoins vont être entendus dans cette affaire. Les pièces qui servent de base au rapport du ministre, ont été renvoyées au comité de sûreté générale.

Le même ministre a entretenu ensuite la convention des procédures commencées contre les complices de Duffaillant, chef des contre-révolutionnaires du camp de Jalès : le même décret qui a supprimé la haute-cour nationale, a attribué aux tribunaux criminels ordinaires la connoissance des crimes de lèse-nation : en conséquence, il sembleroit que les complices de Duffaillant devroient être jugés par les tribunaux sur le ressort desquels ils ont attenté à la loi : cependant le département de l'Ardèche réclame pour son tribunal la connoissance de ces délits, & desireroit que les accusés fussent jugés & punis dans les plaines même de Jalès, qui ont été les témoins de leurs crimes. Le ministre a prié l'assemblée de décider si cette affaire pouvoit faire exception au décret général. Le comité de législation a été chargé de faire demain un rapport à cet égard.

Le 9<sup>e</sup>. régiment d'infanterie, en garnison à Belle-Isle en mer, apprenant que sa première compagnie de grenadiers, de service dans l'armée du Rhin, étoit dans le plus extrême dénûment, a fait avec joie le sacrifice d'une partie de ses effets d'habillement, pour subvenir aux besoins de cette compagnie. C'est une lettre du département du Morbihan qui contient ce fait, dont la convention a ordonné la mention honorable.

Laerix, au nom des commissaires envoyés dans la Belgique, a terminé le rapport sur l'état & le besoin de nos armées : ce rapport sera imprimé.

Sur la motion de Carra, le ministre de la guerre a été chargé de faire connoître l'emploi des armes & munitions trouvées par les troupes françoises dans les magasins de la Belgique.

Deux décrets ont été rendus ensuite ; l'un concerne des secours accordés au département de la Moselle ; l'autre est relatif aux brevets que doivent délivrer aux nouveaux directeurs les administrateurs des postes.

Le ministre de la marine a adressé au comité de défense générale un paquet contenant des pièces dont le président a dit que la publicité seroit nuisible, & qui ont été renvoyées à leur adresse.

Barrere a présenté le projet d'adresse à envoyer aux départemens, pour leur apprendre la mort de Pelletier : cette rédaction a été adoptée, & la convention en a ordonné l'envoi.

MONESTIER, Rédacteur des articles de la convention nationale.

Il n'y a point eu de séance hier à cause de la pompe funèbre de Michel le Pelletier, à laquelle la convention a assisté toute entière.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792, lettre A.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam.....	27 ½	Cadix.....	29 l. 3 s.
Hambourg.....	372	Gènes.....	188.
Londres.....	14 ½	Livourne.....	198.
Madrid.....	29 l. 10 s.	Lyon, pay. de Janvier.	4 p.

C O U R S D E S E F F E T S P U B L I C S .

Du 24 janvier 1793.

Actions des Indes de 2500 liv.....	1875.	72 ½.
Portion de 1600 liv.....		
Idem, de 312 liv. 10 sous.....		
Idem, de 100 liv.....		
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	406.	
Emprunt de déc. 1782, quittance de finance. 12 ½. 12. 17. p.		
Emprunt de 125 millions, déc. 1784.....	9 ½. 4. ½. 9. 5 ½ p.	
Sorties.....	4 p.	
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....		
Idem, sans bulletin.....	9. p.	
Idem, sorti en viager.....		
Bulletins.....		
Reconnoissance de bulletins.....		
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	12. p.	
Affurances contre les Incendies.....	370. 69. 70. 71. 72. 73.	
Idem, à vie.....	72. 73.	
	380. 78.	

C O N T R A T S .

Première classe, à 5 pour 100.....	78.
Seconde classe, à 5 p. 100 suj. au 15 <sup>e</sup> .....	70.
Troisième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 <sup>e</sup> .....	66 ½. 67. 66 ½.
Quatrième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 <sup>e</sup> . & 2 f. p. liv.....	58.
Cinquième classe.....	58.